EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT DEUX Le 17 Novembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 10 novembre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès (19h45), M ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme FEJARD Carole, M LE PAGE Clément, M CROZET Yves (remplacé par M ISNARD Michel), Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs: Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice;

Election d'un secrétaire de séance : M MOULIN Bernard, (Vougy)

N°2022/N°158

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de prévoir une décision modificative sur le budget principal afin d'ajuster les produits fiscaux, ainsi que les frais supplémentaires, comme suit :

	Décision Modificative n° 3				
		FONCT	TONNEMENT	(19) 2 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	
Dépenses			Recettes		
7398 - Chap. 14	Reversement à l'OT	5 000 €	7362 - Chap. 73	Taxe de séjour	5 000 €
	Total	5 000 €	Total		5 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide la décision modificative n°3 du budget principal telle que présentée

Le secrétaire de séance Représentant de la commune de Vougy M Bernard MOULIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221117-N2022-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Le Président de la Communauté De Communes

M René VALOROE Bello